

JPJ/CD
12/01/8176

- **Aux curés,**
- **Aux membres des Équipes d'Animation de la Paroisse,**
- **Aux équipes liturgiques,**
- **Aux personnes désignées pour animer la liturgie des Rameaux.**

LE DIMANCHE DES RAMEAUX DANS NOS ÉGLISES

En promulguant, le 1^{er} octobre 2009, le document intitulé « *Célébration de la Parole – Proposition d'un déroulement* », j'écrivais : « *En certaines circonstances, la liturgie de la Parole est plus accessible à des personnes se retrouvant dans une église à l'occasion d'un événement qui, par tradition ou convenance, les amène en ce lieu. Elles peuvent se sentir presque ou totalement étrangères à la foi chrétienne et à l'Église. Il est peut-être plus respectueux à l'égard des participants et de l'Eucharistie elle-même de ne pas les conduire immédiatement à prendre part au Repas du Seigneur.* »

Le dimanche des Rameaux constitue l'un de ces moments où de nombreux fidèles prennent ou retrouvent le chemin de l'église du quartier ou du village. Ils ne sont pas forcément disposés à comprendre et à accepter la démarche du regroupement souvent indispensable pour participer à la célébration de l'Eucharistie.

Par ailleurs, il est heureux que périodiquement un nombre maximum d'églises du diocèse soient ouvertes et que les membres du Peuple de Dieu s'y retrouvent. Outre l'intérêt liturgique d'une telle initiative, il existe un réel avantage à montrer aux communes souvent propriétaires de nos églises qu'elles remplissent encore leur rôle.

Je vous propose donc d'organiser la célébration du dimanche des Rameaux dans le plus grand nombre possible de nos églises. Là où les lieux de culte sont régulièrement fréquentés, il n'y aura, sans doute, pas lieu de changer les habitudes. En fonction de la disponibilité des prêtres, les fidèles garderont, ce jour, la possibilité de se regrouper pour participer à la célébration de l'Eucharistie.

Un accent particulier sera, cependant, mis pour faciliter la participation de fidèles occasionnels à une célébration qui se déroulera au plus près de leur propre clocher. Lors de ces retrouvailles très locales, il serait bienvenu de repérer et lister toutes les circonstances qu'il convient de saisir pour appeler les habitants d'une commune ou d'un quartier à se réunir dans leur église en dehors du dimanche.

Le *Service Diocésain de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle*, que je remercie a mis au point un guide de célébration de la liturgie des Rameaux en l'absence de prêtre. Ce précieux instrument peut aider les équipes moins habituées à animer les célébrations de la Parole et encourager celles qui se constitueront pour la circonstance.

Un autre document vous est remis pour faire entrer des enfants dans la méditation de la Passion du Christ. Il pourra être utilisé dans les jours qui précèdent le vendredi Saint.

Vous pourrez communiquer vos remarques et faire part de vos attentes à ce même service, qui se fera une joie de soutenir toutes les initiatives propres à faciliter, à l'avenir, la prière commune dans les églises du diocèse.

Heureux de vous suggérer cette expérience dont je souhaite qu'elle touche nos frères et sœurs qui ont perdu, pour diverses raisons, l'habitude de franchir le seuil d'une église, je souhaite que cette simple démarche constitue pour beaucoup, un temps fort d'annonce de la Bonne Nouvelle du Salut. Il s'agit toujours de faire des disciples !

+ Jean-Paul JAEGER.

*P.S. : Vous recevrez le déroulement complet de cette célébration via Internet en version PDF.
Il sera également disponible auprès du Service de Liturgie.*